



Garantie fenêtres posées par ancien propriétaire

Par **Alexalex1**, le **10/06/2015** à **13:27**

Bonjour :)

J'ai acheté un petit appartement il y a 6 mois. Toutes les fenêtres avaient été refaites à neuf (double vitrage) depuis août 2013.

Le notaire m'a remis la facture.

Il n'y a pas eu d'occupant entre la pose et mon achat.

Je pense qu'elles ne sont pas bien réglées (elles sont difficiles à fermer ou ouvrir).

D'autre part, depuis quelques jours une fenêtre ferme mal.

Puis-je contacter l'entreprise qui a posé les fenêtres même si je ne suis pas la personne qui a fait poser les fenêtres en arguant du fait qu'elles sont sans doute encore sous garantie.

L'entreprise est elle tenue de me dire le nombre d'années de garantie qui ne figure pas sur la facture?

Et donc, l'entreprise est elle tenue, si l'ouvrage est toujours sous garantie, de me réparer gratuitement mes fenêtres?

Merci pour vos réponses :)

Bonne journée